



DÉCLARATION DES PERFORMANCES

N° EN14933-1360_0002

1. Code d'identification unique du Produit type :
EN14933-1360
2. Identification du produit de construction, conformément à l'article 11 § 4 du Règlement (UE) N° 305/2011 :
KNAUF Geofoam TP 70, KNAUF Geofoam TP 90, KNAUF Geofoam TP 100, KNAUF Geofoam TP 120, KNAUF Geofoam TP 150
3. Usages prévus du produit de construction :
Isolation thermique et produits légers destinés aux applications du génie civil
4. Nom, raison sociale et adresse de contact du fabricant, conformément à l'article 11 § 5 du Règlement (UE) N° 305/2011 :
**KNAUF SAS
Zone d'Activités
Rue Principale
68600 WOLFGANTZEN**
5. Le cas échéant, nom et adresse de contact du mandataire dont le mandat couvre les tâches visées à l'article 12 § 2 du Règlement (UE) N° 305/2011 :
Non Applicable
6. Système(s) d'évaluation et de vérification de la constance des performances du produit de construction, conformément à l'annexe V du Règlement (UE) N° 305/2011 :
Système 3
7. Dans le cas de la déclaration des performances concernant un produit de construction couvert par une norme harmonisée :
Le CSTB (Organisme Notifié n°0679), a réalisé la détermination du produit type sur la base d'essais de type, selon le système 3.
a délivré **les rapports d'essais correspondants.**
8. Dans le cas de la déclaration des performances concernant un produit de construction pour lequel une évaluation technique européenne a été délivrée :
Non Applicable



10. Les performances du produit identifié aux points 1 et 2 sont conformes aux performances déclarées indiquées au point 9.

La présente déclaration des performances est établie sous la seule responsabilité du fabricant identifié au point 4.

..... M. Denis KLEIBER, Directeur Général

A Wolfgantzen, le 2 septembre 2014

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized loop followed by several vertical strokes and a final downward stroke.



FICHES DE DONNEES DE SECURITE

selon le règlement REACH 1907/2006/CE

Date mise à jour :

02/09/2014

Version 0

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PREPARATION ET DE LA SOCIETE/ENTREPRISE

- 1.1. Identification du produit : **KNAUF Geof foam**
- 1.2. Utilisation du produit : **Isolation thermique et produits légers destinés aux applications du génie civil.**
- 1.3. Identification de la société : **KNAUF SAS - Zone d'activités 68600 WOLFGANTZEN**
Téléphone : +33 3 89 72 11 12
Email : eric.henneke@knauf.fr
- 1.4. Numéro de téléphone d'appel d'urgence : **ORFILA : +33 1 45 42 59 59**

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification du produit selon les directives européennes en vigueur :

Le produit n'est pas classé dangereux

Principaux dangers : **Neant**

Dangers particuliers : **Pas de danger particulier**

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Caractérisation chimique : **Polystyrène expansé (PSE) contenant un retardateur de flamme**

Principal Composant :	% masse	Numéro CAS/ EINECS	Symbole	Phrases de risque :
polystyrène	> 97%	9003-53-6 / -	aucun	aucune

La classification et les phrases de risques mentionnées ci-après sont celles des substances indiquées et en aucun cas celle du produit

Autres Composants :	% masse	Numéro CAS/ EINECS	Symbole	Phrases de risque :
n-pentane	< 2%	109-66-0 / 203-692-4	Xn, F+, N	R12, 51/53, 65, 66, 67
Iso- pentane		78-78-4 / 201-142-8		
Hexabromocyclododecane ou HBCD	< 0.7%	25637-99-4 / 247-148-4	N	R50/53

Le HBCD est listé parmi les substances candidates pour être soumises à autorisation selon le Règlement REACH Article 59.1 (voir chapitre 15)

4. PREMIERS SECOURS

Aucune mesure spécifique de premiers secours de par l'absence de danger associé au produit

En cas d'inhalation : **donner de l'air frais en cas d'inhalation de poussières. A noter que le PSE se découpe aisément, sans nécessiter de scie circulaire qui serait productrice de poussières.**

En cas de contact avec la peau : **aucune mesure particulière.**

En cas de contact avec les yeux : **rincer immédiatement et abondamment à l'eau afin d'évacuer d'éventuelles poussières ou de fines particules. Consulter un médecin en cas de troubles.**

En cas d'ingestion : **aucune mesure particulière.**

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyen d'extinction approprié : Mousse, vaporisation d'eau. Poudre chimique sèche, dioxyde de carbone, sable ou terre peuvent être utilisés en cas d'incendie limité seulement.

Moyen d'extinction à ne pas utiliser : Jet d'eau

Danger particulier résultant de l'exposition au produit et aux substances issues de la combustion :

Combustible, mais ne propage pas le feu une fois la source d'inflammation retirée

Produits de combustion comprenant du monoxyde de carbone, du dioxyde de carbone et des traces de bromure d'hydrogène. Fumée pouvant réduire la visibilité. Possibilité de dégagement de traces de styrène, d'autres hydrocarbures et leurs produits d'oxydation

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu :

Vêtements de protection et appareil respiratoire autonome.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

Précautions individuelles : Pas de flamme nue ni d'autre source d'inflammation à proximité du produit. Ne pas fumer. Éviter les étincelles.

Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter la contamination des égouts ou des eaux de surface

Méthodes de nettoyage : Balayer et organiser son élimination conformément à la rubrique 13.

Si le produit peut être ramassé sans être souillé, ce dernier est recyclable

7. MANIPULATION ET STOCKAGE**7.1. Manipulation**

Aucune mesure particulière n'est requise du moment que tout est mis en œuvre pour préserver le produit dans son intégralité, en particulier l'absence de flamme nue, de source d'inflammation, d'étincelles...

7.2. Stockage

Stockage loin des sources de chaleur et d'inflammation.

Sous l'action du soleil, le produit jaunit. Bien qu'il conserve toutes ses propriétés, son aspect visuel est détérioré.

7.3. Utilisation(s) particulière(s)

En cas de découpe, des lunettes de protection sont requises pour éviter d'éventuelle projection dans les yeux. Pour éviter la formation d'éventuelles poussières ou de fines particules, une découpe au fil chaud est recommandée.

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE**8.1. Valeurs limites d'exposition**

Le produit n'est pas assujéti à des valeurs limites d'exposition.

Certains composants ou substances issues d'une décomposition du produit, présentent les valeurs réglementaires suivantes :

VME pentane (N°CAS 109-66-0 et 78-78-4) : 3000 mg/m³

VME styrène (N°CAS 100-42-5) : 215 mg/m³

VLE bromure d'hydrogène (N°CAS 10035-10-6) : 6.7 mg/m³

VME poussières inhalables : 10 mg/m³

VME poussières alvéolaires : 5 mg/m³

8.2. Contrôle de l'exposition

Aucune mesure n'est requise en cas d'utilisation normale du produit, à savoir l'absence de dégradation thermique ou une découpe appropriée (au fil chaud par exemple) c'est à dire peu génératrice de poussières.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations générales

Etat physique : Solide sous forme de bloc moulé constitué de petites billes soudées entre elles.

Couleur : Blanc

Odeur : Inodore

9.2. Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

Masse volumique : de 8 à 40 kg/m³ à 20°C

Point d'éclair : 370°C (PSE sans pentane résiduel)

Température d'auto-inflammation : 450°C (PSE sans pentane résiduel)

Point de fusion : 95-100°C

Solubilité dans l'eau : Insoluble

Soluble dans des solvants aromatiques, halogénés, et les cétones.

9.3. Autres informations

Combustible

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Conditions à éviter

Produit stable mais se décompose dès 100°C. La proximité de sources de chaleur et d'inflammation est à proscrire.

10.2. Matières à éviter

Aucune réaction dangereuse n'est à déplorer.

10.3. Produits de décomposition dangereux

Emission de monoxyde et dioxyde de carbone. Traces de bromure d'hydrogène. Traces éventuelles de styrène ainsi que d'autres hydrocarbures et leurs produits d'oxydation.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Le produit est non toxique.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Nos fournisseurs de polystyrène expansible mentionnent des études récentes indiquant que des perles de polystyrène expansé contenant l'ignifugeant en faible quantité (< 0.7%), ne doivent pas être associées à un risque quelconque pour l'environnement.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Les produits propres, non souillés par d'autres matériaux tels que du plâtre, du bois, du ciment ou encore des traces de colle, sont tout à fait recyclables sur leurs sites mêmes de production. Toutefois à ce jour les filières de récupération sont en cours de mise en place.

Outre le recyclage qui reste à privilégier, les déchets de polystyrène sont stockés en décharge de classe II (non dangereux).



FICHES DE DONNEES DE SECURITE

selon le règlement REACH 1907/2006/CE

Date mise à jour :

02/09/2014

Version 0

Code du déchet : 17 06 04

Désignation du déchet : matériaux d'isolation autres que ceux visés aux rubriques 17 06 01 (matériaux d'isolation contenant de l'amiante) et 17 06 03 (matériaux d'isolation à base de ou contenant des substances dangereuses)

Les emballages telles que les housses sont également recyclables à condition d'être acheminées a minima vers un centre de tri opérationnel.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Le produit n'est pas classé dangereux à ce jour d'après la réglementation internationale et française pour les transports routier, maritime, aérien, ni pour la navigation intérieure.

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Le produit n'est pas classé suivant les directives européennes sur les substances dangereuses et suivant le règlement CLP 1272/2008.

Conformément au règlement REACH 1907/2006/CE, le produit est un article ne contenant pas de substances destinées à être rejetées dans des conditions normales ou raisonnablement prévisibles d'utilisation.

Il est à noter toutefois que le produit contient une substance SVHC (substance of very high concern) à une concentration supérieure à 0.1% en masse. Cette substance est listée parmi les substances candidates pour être soumises à autorisation selon le Règlement REACH Article 59.1. Il s'agit de l'hexabromocyclododécane qui confère au produit ses caractéristiques ignifuges.

Phrases de risque associées au produit : Aucune

Conseils de sécurité associés au produit : S16 Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles.
Ne pas fumer.

16. AUTRES DONNÉES

Phrases de risque citées dans ce document :

R12 Extrêmement inflammable

R50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

R51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

R65 Nocif : peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

R66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

R67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges

Par ailleurs, l'ensemble de ces indications est fondé sur l'état actuel de nos connaissances. Il ne constitue pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donne pas lieu à un rapport juridique contractuel.